

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2018

6/1 – CREATION D'UN NOUVEL ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD ET AU DEPARTEMENT DU NORD

Depuis plusieurs années, la Ville a mené une réflexion concernant les besoins des Monsois en matière de petite enfance.

Suite à cette étude, la commune s'est fixée les objectifs suivants :

- la satisfaction des besoins des familles en leur proposant des modes d'accueils adaptés aux modes de vie et à leurs évolutions,
- la satisfaction de nos obligations contractuelles comme le respect de nos taux d'occupation,
- la simplification et la clarification des procédures et des fonctionnements.

La commune dispose actuellement sur son territoire :

- d'une crèche municipale de 45 places,
- d'un multi-accueil (halte-garderie) municipal de 20 places (15 repas en restauration),
- d'une crèche d'entreprise de 30 places dont 3 réservées à la ville,
- d'une maison de la petite enfance réunissant plusieurs services et associations petite enfance,
- d'un Relais Assistant(e)s Maternel(le)s,
- d'un nombre important d'assistantes maternelles.

La parentalité est l'un des axes forts du projet au sein de ces différents établissements.

Cependant, malgré cette offre, la persistance d'une importante liste d'attente réunissant l'ensemble des demandes des familles souhaitant obtenir une place dans l'une des structures d'accueil collectif du territoire monsois démontre que la réponse aux besoins des familles monsoises doit être améliorée.

L'importance de la création de telles structures d'accueil de jeunes enfants dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville a, par ailleurs, été soulignée, à plusieurs reprises, par le Président de la République et les membres du conseil d'administration de l'ANRU.

Forte de ces constats, la Ville de Mons en Barœul souhaite ouvrir avant la fin du mandat en cours, un nouvel établissement d'accueil de jeunes enfants sous la forme d'un « multi-accueil ».

Ce nouvel établissement sera situé au centre du territoire communal, au rez-de-chaussée de la résidence de l'Europe et permettra d'améliorer significativement les possibilités de satisfaction des demandes des familles monsoises.

Cet équipement de 1 000 m² aura une capacité d'accueil maximale de 45 places. Un agrément modulé pourra y être mis en place afin d'assurer les obligations contractuelles liées à la Prestation de Service Unique ainsi qu'au Contrat Enfance Jeunesse.

La gestion de cette structure sera externalisée auprès d'un prestataire extérieur. Cette externalisation a été présentée pour avis en comité technique/comité d'hygiène et de sécurité en date du 14 juin 2018.

Dans ce contexte, au titre de la création d'un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant, la Ville peut procéder à des demandes de subventions concernant les travaux réalisés auprès de la CAF et du Conseil Départemental du Nord.

En effet, la CAF du Nord, dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissements pour la Création de Crèches (PPICC) subventionne les créations de nouveaux établissements de jeunes enfants. A ce titre, la commune est éligible à un subventionnement de 12 000 € par place.

Le Département du Nord, dans le cadre de sa politique petite enfance soutient la construction de places en crèche par une aide à l'investissement. Le financement s'établit à hauteur de :

- 1 646 € par place pour les travaux (plafonné à 30 % du coût HT des travaux),
- 183 € par place d'accueil pour l'équipement (plafonné à 30 % du coût HT de l'équipement).

La prévision de la dépense subventionnable s'élève à 2 074 570 € HT selon la décomposition suivante :

Dépenses : coûts détaillés de l'opération		Recettes	
Nature de la dépense		Subventions attendues	
Equipement			
Matériel animation	7 600 €	CAF	540 000 €
Mobilier	95 740 €	ANRU	446 500 €
		Région	
Sous total	103 340 €	Département	82 305 €
Investissement		Commune	1 005 765 €
Travaux de réhabilitation et réaménagement	1 804 610 €		
Frais d'architecte	166 620 €		
Sous total	1 971 230 €		
Total	2 074 570 €	Total	2 074 570 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- ouvrir un nouvel établissement d'accueil du jeune enfant d'une capacité de 45 places,
- solliciter des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, du Département du Nord, de l'ANRU, de la Région et de l'Etat au titre des équipements du NPRU,
- inscrire les recettes versées par la CAF du Nord relatives à ce projet sur les crédits inscrits au chapitre fonctionnel 9064, compte nature 1321 du budget 2019,
- inscrire les recettes versées par le Conseil Départemental du Nord relatives à ce projet sur les crédits inscrits au chapitre fonctionnel 9064, compte nature 1323 du budget 2019.